



MAIRIE DE NEUVIC
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
19160 NEUVIC

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juin 2026

DELIBERATION N°05-06-26-01

Objet : Procès - Verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix huit heures trente,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1^{er} juin 2026, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MIERMONT, Maire.

Etaient présents : Dominique MIERMONT, Philippe BETOULE, Delphine LAMOTHE, Jean JOURDE, Joëlle JOSEPH-MICHELOU, Jean-Marc BOULEAU, Hélène DELANGE, Michaël CHAVEROCHE, Sandra LEFORT-CHAMPANEY, Damien DETOUR, Aurore MATHE, Josiane CLOUPET-MANTE, Jean-Yves CHASSAGNARD, Pascal GUENET, Christine MAURY, Olivier CHIERE

Etaient absents représentés : Aton SOUMACHE a donné pouvoir à Dominique MIERMONT, Marie-Laure VIDAL a donné pouvoir à Christine MAURY

Etaient absents non représentés : Nathalie BUGEAT
Secrétaire de séance : Sandra LEFORT-CHAMPANEY

Madame le Maire propose le compte-rendu / procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 27 avril 2026, sous couvert de Madame Nathalie BUGEAT, secrétaire de séance.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte-rendu de l'assemblée du 27 avril 2026.
- **AUTORISE** l'application des décisions prises lors dudit Conseil.

VOTE LIE A LA DELIBERATION

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré à NEUVIC,

Les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme

Madame le Maire,

Dominique MIERMONT





PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Commune de Neuvic

Présidence : Mme Dominique MIERMONT, Maire

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGEAT

Élus présents : Philippe BETOULE, Jean-Marc BOULEAU, Nathalie BUGEAT, Jean-Yves CHASSAGNARD, Michaël CHAVEROCHE, Josiane CLOUPET-MANTE, Hélène DELANGE, Damien DETOUR, Pascal GUENET, Joëlle JOSEPH, Delphine LAMOTHE, Sandra LEFORT-CHAMPANEY, Aurore MATHE, Christine MAURY, Dominique MIERMONT, Aton SOUMACHE, Marie-Laure VIDAL.

Élus absents excusés et représentés (ayant donné pouvoir) :

- Jean JOURDE a donné pouvoir à Philippe BETOULE.
- Aurore MATHE (départ à 20h30) a donné pouvoir à Delphine LAMOTHE.

1. Approbation du PV du conseil municipal du 04 avril 2026

Madame le Maire ouvre la séance et soumet à l'assemblée le procès-verbal de la précédente séance en date du 4 avril 2026. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire propose ensuite Mme Hélène DELANGE, conseillère déléguée aux finances, en qualité de présidente de séance pour la présentation de l'ensemble des budgets de la commune, et Mme Nathalie BUGEAT comme secrétaire de séance. L'assemblée valide ces deux propositions.

2. Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) du Budget Principal 2025

Mme DELANGE présente le Compte Financier Unique (CFU) 2025, mis au vote pour la première année à Neuvic et désormais dématérialisé pour en simplifier les démarches. Les tableaux sont projetés et les chiffres commentés, ouvrant un débat :

- **Recettes et investissements :** M. CHIERE s'interroge sur les décalages comptables (N+1, N-1) dans les recettes d'investissement. Mme CHUDEAU, Directrice Générale des Services (DGS), précise (avec l'accord de Mme le Maire) que ces décalages s'expliquent par les délais de traitement des partenaires financiers. Mme le Maire ajoute que les

subventions issues de fonds européens peuvent parfois n'être versées qu'au bout de plusieurs années. Mme DELANGE rappelle qu'il est tout à fait normal de constater un déficit ponctuel en investissement, une commune ayant vocation à investir.

- **Emprunts** : En réponse à M. CHIERE, la DGS indique que les investissements ne font pas systématiquement l'objet d'un emprunt, mais que lorsque c'est le cas, ceux-ci sont lissés sur 15 ans. Mme le Maire ajoute qu'un emprunt de 200 000 € est prévu pour 2026, mais ne sera contracté qu'en cas de stricte nécessité. Concernant l'ancien emprunt de 1,4 million d'euros contracté à taux variable, Mme le Maire confirme que les nouveaux emprunts sont désormais souscrits à taux fixe.
- **Dépenses et recettes de fonctionnement** : Mme DELANGE détaille l'obligation de provision exigée par l'État. À une question de M. GUENET sur d'éventuelles recettes liées à la vente de bois, le montant est estimé à environ 5 000 €.
- **Capacité d'Autofinancement (CAF)** : M. CHIERE s'inquiète d'une baisse de 52 % du budget de la CAF. La DGS et M. SOUMACHE expliquent que ce calcul n'est pas pertinent en l'état : il s'agit d'une variation mécanique due à la baisse des dotations d'État, aux décalages de paiements et à la création obligatoire du budget annexe du cinéma l'an passé. Ils rappellent qu'il faut se concentrer sur l'excédent dégagé et que la trésorerie est saine.
- **Lotissement Closange** : Mme MAURY s'enquiert de la durée de la dépense sur ce lotissement. La DGS répond qu'elle court jusqu'en 2027 ; au-delà, les lots non vendus devront être rachetés par la commune. Mme le Maire annonce qu'un projet est à l'étude avec un bailleur social pour la construction de 5 maisons destinées à accueillir de nouvelles familles. Il reste par ailleurs 4 lots disponibles au tarif de 14 €/m². Suite aux remarques de M. GUENET et M. CHIERE, la municipalité s'engage à relancer la communication. Enfin, la DGS confirme l'existence d'un cahier des charges et précise que les habitations légères de loisirs évoquées ont fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme en bonne et due forme.

Le CFU 2025 est soumis au vote (Mme le Maire étant sortie et ne prenant pas part au vote).

Votes pour à l'unanimité.

3. CFU 2025 : Affectation du résultat pour le BUDGET 2026

Mme le Maire réintègre la séance. Mme DELANGE présente le tableau d'affectation du résultat du CFU 2025 pour le budget principal 2026.

Vote à l'unanimité.

4. Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) du Budget Annexe du CCAS

Mme DELANGE présente le CFU 2025 du CCAS. Elle indique qu'un organisme extérieur a versé une subvention spécifiquement dédiée à l'achat d'un véhicule en auto-partage.

Mme MAURY et M. CHIERE demandent pourquoi acquérir un véhicule alors que la structure Haute Corrèze Communauté (HCC) propose déjà le service « Tacot » ou que des cars scolaires existent. Mme le Maire et M. BETOULE (1er Adjoint) précisent qu'il s'agirait d'un service complémentaire avec un véhicule sans permis, un besoin identifié suite à des diagnostics territoriaux pour aider les personnes rencontrant d'importantes difficultés de mobilité. La commune travaillera en concertation avec le service Mobilité de HCC pour établir un cahier des charges rigoureux.

Le CFU CCAS 2025 est soumis au vote (Mme le Maire étant sortie et ne prenant pas part au vote).

Vote à la majorité (4 voix contre).

5. Délibération portant affectation des résultats du budget annexe du CCAS

Mme le Maire réintègre la séance. L'affectation du résultat du CFU 2025 au budget CCAS 2026 est approuvée.

Vote à la majorité (4 abstentions).

6. Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) du Budget Annexe du Cinéma

Mme DELANGE détaille le CFU 2025 du cinéma. M. SOUMACHE suggère de travailler sur l'obtention des films dès leur sortie nationale et d'analyser les possibilités de subventions auprès du CNC afin d'augmenter les recettes.

Le CFU 2025 (Mme le Maire ne prenant pas part au vote) est soumis au vote.

Vote à l'unanimité.

7. Délibération portant affectation des résultats du budget annexe du Cinéma

L'affectation des résultats est approuvée.

Vote à l'unanimité.

8 & 9. Délibérations portant approbation du CFU, du Budget Annexe et de l'affectation des résultats du Camping

Mme DELANGE présente les comptes. En réponse à Mme MAURY, Mme le Maire confirme que l'ensemble des charges des agents communaux (techniques et administratifs) travaillant au camping sont incluses dans ce budget annexe.

Le CFU (Mme le Maire ne prenant pas part au vote), et l'affectation des résultats sont soumis au vote.

Votes à l'unanimité.

10. Taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Mme DELANGE annonce le choix de l'exécutif de ne pas augmenter les taxes : les taux actuels sont par conséquent maintenus.

Vote à l'unanimité.

11. Approbation du budget primitif du Budget Principal 2026

Mme DELANGE reprend les explications à partir du tableau de prévisions projeté. Le débat aborde plusieurs points :

- **Lignes budgétaires** : Des précisions techniques sont apportées par la DGS et Mme DELANGE à M. CHIERE concernant les chapitres budgétaires (ex: les provisions, les carburants au chapitre 11, et les mécanismes étatiques de compensations des taxes foncières)
- **Restes à Réaliser (RAR)** : Les projets en cours sont évoqués. Un acompte de 18 000 € de l'Agence Nationale du Sport a déjà été perçu pour le Club House.
- **Endettement** : Interrogée par M. GUENET et M. CHIERE sur la capacité de désendettement, les statistiques sont projetées. M. SOUMACHE rappelle qu'une commune qui s'endette est une commune qui investit, mais qu'il faut veiller à conserver un équilibre sain.

- **Projets structurants** : Le financement du Tiers-Lieu (soutenu par l'État via la DETR et par le Département) avance prudemment, le pavillon Queuille devant prochainement accueillir la ressourcerie. Concernant la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), 7 000 € ont été engagés en assistance à maîtrise d'ouvrage et en MOE. Des réaménagements pour la plage, la réhabilitation du CPIE et une étude globale concernant les réparations du bâtiment mairie/école sont également en projet pour ce mandat. Mme le Maire souligne que les prévisions budgétaires seront ajustées en cours d'année en fonction des priorités et des urgences.

Le budget primitif est soumis au vote.

Vote à la majorité (4 voix contre).

12, 13 & 14. Approbation des budgets primitifs annexes (CCAS, Cinéma, Camping)

Les différents budgets annexes sont mis aux voix. Un court rappel est fait concernant le budget du camping, dont la budgétisation demeure obligatoire dans l'attente de la signature définitive d'une COT.

- Vote BP CCAS : Validé à la majorité (4 voix contre).
- Vote BP Cinéma : Validé à l'unanimité.
- Vote BP Camping : Validé à l'unanimité.

15, 16 & 17. Admission en non-valeur et extinction des créances irrécouvrables (exercices 2024 et 2025)

Vote à l'unanimité.

18. Approbation du choix du bénéficiaire et du contrat de convention d'occupation temporaire (COT) du camping municipal du lac

Mme le Maire rappelle que la gestion d'une telle structure touristique n'est pas le cœur de métier de la collectivité. Après analyse par une commission, la candidature d'un repreneur s'est détachée à l'unanimité. Le recours à une Convention d'Occupation Temporaire (précaire, révocable, et prévoyant une redevance) permet de sécuriser juridiquement la commune tout en préparant le terrain pour une future Délégation de Service Public (DSP) de plus longue durée, comme le suggèrent MM. GUENET et CHIERE afin de permettre au gestionnaire d'investir et de monter en gamme. Une période de transition sera mise en place dans les plus brefs délais.

Vote à l'unanimité.

19. Renouvellement de la convention de prestations d'entretien des espaces verts de la commune

La convention avec l'Association des Gorges de la Haute Dordogne est renouvelée (recours au dispositif des marchés réservés) pour un montant de 16 200 € par an, reconductible pour une durée de 4 ans maximum.

Vote à l'unanimité.

20. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la commune de Sérandon

À la demande du Maire de Sérandon, une subvention de 1 140 € est accordée pour participer à la réfection du pont du « Moulin de Tony », ouvrage mitoyen aux deux communes. Les travaux seront assurés par les élèves du lycée Henri Queuille.

Vote à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h02.

La Secrétaire de séance, Nathalie BUGEAT

Le Maire, Dominique MIERMONT



N. Bugeat

D. Miermont

[Signature]